

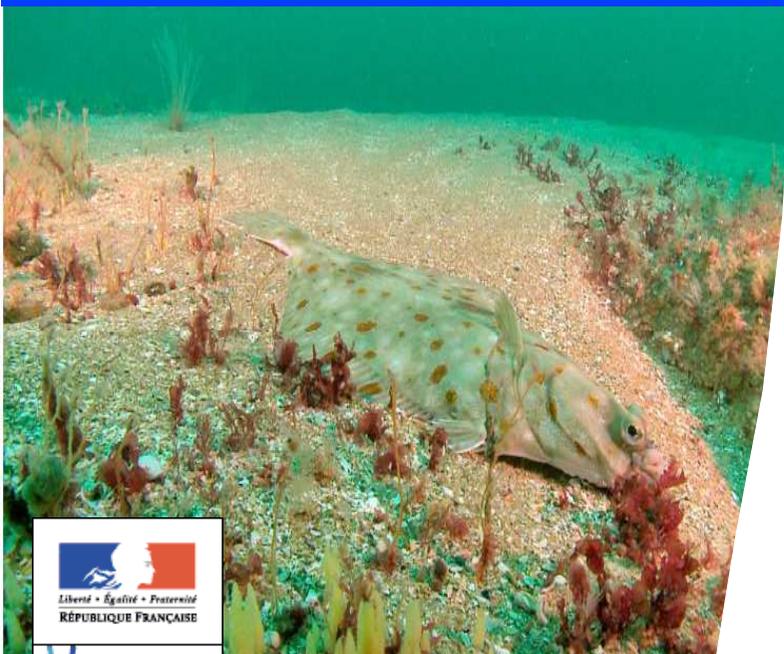
Directive cadre Stratégie pour le milieu marin Plan d'action pour le milieu marin Manche-mer du Nord

DIRM Manche Est - mer du Nord

Élaboration du PAMM - 2012

Réunion d'association

15 avril 2013



Ordre du jour

10h - 12h30

- Présentation de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » et de la méthode d'élaboration du plan d'action pour le milieu marin Manche – mer du Nord & **bilan de l'élaboration des trois premiers éléments du plan d'action** pour le milieu marin Manche – mer du Nord – **Claire Daguzé, DIRM MEMN**
- Bilan et perspectives de révision de la **définition du bon état écologique** – **Natacha Rougeron, Ifremer**
- Information sur la **coopération internationale**, **Claire Daguzé, DIRM MEMN & Natacha Rougeron, Ifremer & Laurent Guérin, MNHN**
- Information sur les **aires marines protégées** – **Jérôme Paillet, AAMP**
- Présentation de la méthode d'élaboration du programme de mesures – **Claire Daguzé, DIRM MEMN**
- Présentation de la méthode d'élaboration du programme de **surveillance** – **Claire Daguzé, DIRM MEMN & Jérôme Paillet, AAMP**

Ordre du jour

13h45 - 16h30

- Présentation des travaux sur la surveillance sur le **descripteur 11a (introduction d'énergie sonore dans le milieu)** – **Jérôme Paillet, AAMP**
- Présentation des travaux sur la surveillance sur le **descripteur 1 (diversité biologique)** – **Laurent Guérin, MNHN**
- Présentation des travaux sur la surveillance sur le **descripteur 2 (espèces non-indigènes)** – **Laurent Guérin, MNHN**
- Présentation des travaux sur la surveillance sur le **descripteur 9 (contaminants présents dans les produits de la mer consommés par l'homme)** – **Jean-Cédric Réninger, ANSES**



La directive cadre stratégie pour le milieu marin

La directive cadre 2008/56/CE du 17 juin 2008 « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM)

La DCSMM a été transposée en droit français dans le **code de l'environnement** (articles L219-9 à L219-18 et R 219-2 à R 219-17)

Objectif :

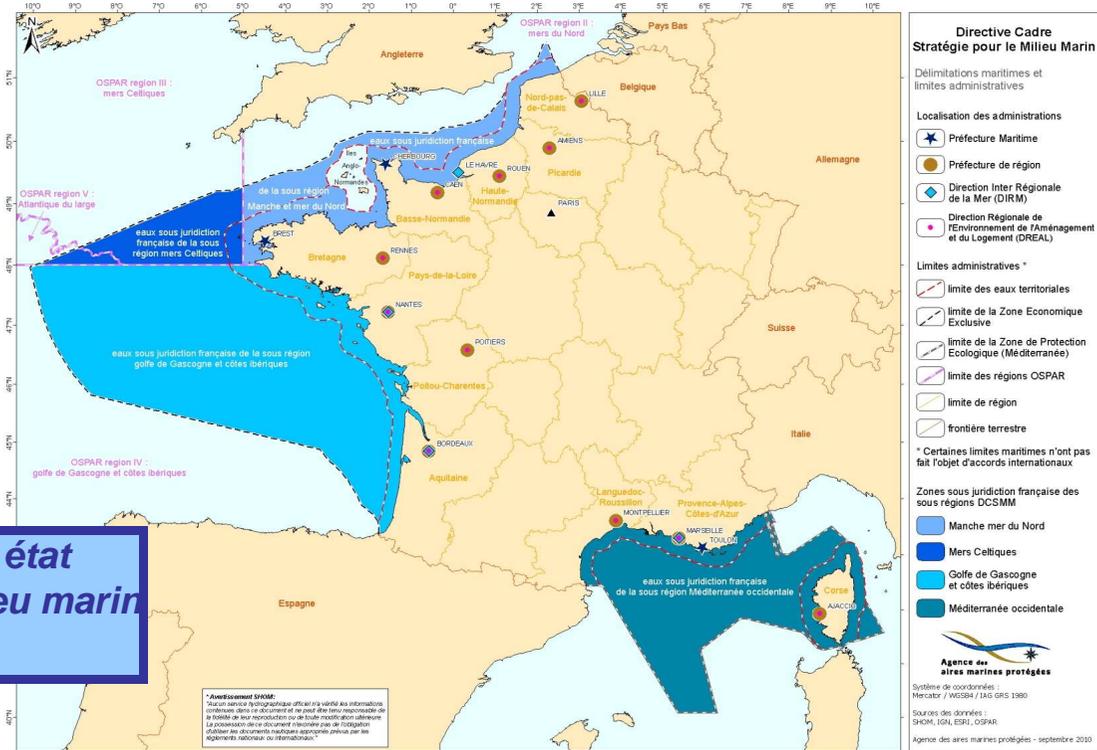
- Atteinte du **bon état écologique des eaux marines de l'Union européenne pour 2020**

Méthode :

- Élaboration d'**une stratégie nationale** pour chaque État membre en **tenant compte des politiques existantes** en coopération avec les autres États membres

L'élaboration des 4 plans d'action pour le milieu marin

**Évaluation initiale
Bon état écologique
Objectifs environnementaux
2012**



**Atteinte du bon état écologique du milieu marin
2020**

**Programme de surveillance
2014**

**Évaluation initiale
Bon état écologique
Objectifs environnementaux
2018**

**Programme de mesures
2015**



PAMM MMN : organisation administrative et technique

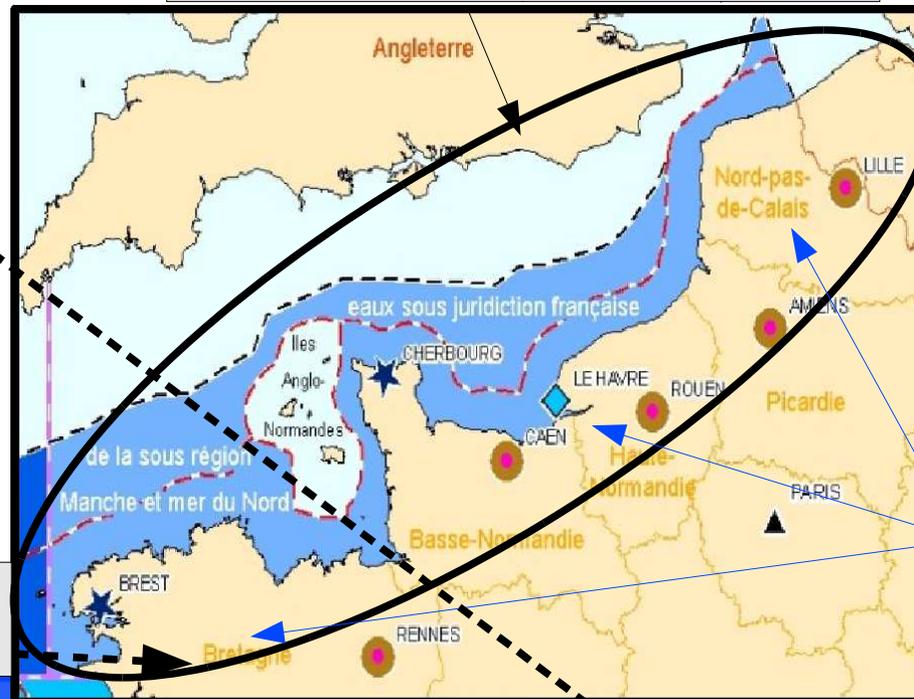
Au niveau national

Autorité : Ministre en charge de l'environnement
Pilotage de la direction de l'eau et de la biodiversité (cadre méthodologique national et coopération internationale)
Coordonnateurs scientifiques : AAMP, IFREMER
Appui technique d'établissements publics : MNHN, SHOM, BRGM, ANSES...

Au niveau de la sous-région marine

Autorités : 2 préfets coordonnateurs
PREMAR Manche – mer du Nord et préfet Haute-Normandie
2 collèges (Manche Est- mer du Nord et Nord Atlantique – Manche Ouest)
Pilote : la DIRM
Un secrétariat technique : agences de l'eau, DREAL, DRIEE, AAMP, DIRM, DDTM, ARS, DRAAF, DRJSCS, DIRECCTE, Ifremer, Conservatoire du littoral

1 sous-région marine (définition biogéographique)



Réunions d'association techniques ouvertes à l'ensemble des acteurs du monde maritime et littoral

**3 comités de bassins : Artois Picardie
Seine Normandie
Loire Bretagne**

2 conseils maritimes de façade (définition administrative)



Une conférence régionale de la mer et du littoral

Processus d'élaboration du PAMM

3 phases :

- information
- partage du diagnostic
- bilan

Préparation technique
des services de l'État
et
établissements publics

Association
des
parties prenantes
de la
sous-région marine

Consultation
du public
et
des instances

réunions +
contributions écrites
des acteurs

Éléments du PAMM arrêtés en 2012

1] Evaluation initiale : arrêté interpréfectoral du 21 décembre 2012

Dresse un état des lieux de la sous région marine au regard des données disponibles

- description et intérêt des composantes de l'écosystème
- impact des pressions sur les composantes de l'écosystème
- **activités qui génèrent les pressions et les impacts**
- **analyse du coût de la dégradation**

2] Bon état écologique : arrêté ministériel du 17 décembre 2012

Doit contribuer :

- à la diversité écologique
- au bon fonctionnement des écosystèmes marins
- au bon état sanitaire du milieu marin
- aux usages durables du milieu marin

- 11 descripteurs du BEE
- 29 critères
- 56 indicateurs

**Description
essentiellement
qualitative en 2012**

3] Objectifs environnementaux et indicateurs associés : arrêté interpréfectoral du 21 décembre 2012

- **Etape 2012:** identification des enjeux écologiques sur la base de l'analyse de l'évaluation initiale et prise en compte des objectifs existants
= OE 2012 généraux

- **Etape 2015:** prise en compte des enjeux économiques et sociaux - analyse des moyens techniques, juridiques et financiers
= OE 2015 opérationnels en parallèle du programme de mesures

L'évaluation initiale

Caractérisation de l'état dans lequel est la sous région marine au regard des données disponibles.

3 grands volets :

- Analyse des caractéristiques et de **l'état écologique** : *2 parties*
 - caractéristiques physiques et chimiques
 - caractéristiques biologiques et habitats
- Analyse des **pressions et impacts** : *3 parties*
 - pressions physiques
 - pressions chimiques
 - pressions biologiques
- **Analyse économique et sociale** : *2 parties*
 - analyse de l'utilisation des eaux marines
 - évaluation du coût de la dégradation du milieu marin



Objectifs environnementaux

Élaboration en deux étapes : 2012 et 2015

Évaluation initiale



Identification des enjeux écologiques

Atteindre le bon état écologique (11 descripteurs)

+

Prise en compte des mesures et objectifs déjà existants

Définition des objectifs environnementaux - 2012

Analyse des moyens techniques, juridiques et financiers

Définition des objectifs opérationnels // programme de mesures - 2015

PRESSIONS		IMPACT SUR :												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
		Pertes physiques d'habitats (étouffement, colmatage)	Dommages physiques : abrasion, extraction de métaux	Modification de la turbidité	Perturbations sonores sous-marines	Déchets marins	Dérangement, collisions	Modifications hydrologiques	Contamination par des substances dangereuses	Enrichissement excessif en nutriments et matière organique	Introduction de pathogènes microbiens	Introduction d'espèces non indigènes	Extraction d'espèces	
A	Espèces	Mammifères marins	*	*	+	**	**	*	*	**	*	+	*	***
B		Oiseaux marins	*	*	+	*	**	**	*	**	**	+	*	+
C		Reptiles marins (tortues)	*	*	*		**	*	*	+	*		*	+
D		Espèces démersales	**	**	+	+	+	+		**	**	+	**	**
E		Espèces pélagiques	*	*	+	+	+	+		**	**	+	+	**
F		Zooplancton	*	*	*	*	*	*	+	+	**	+	*	*
G		Phytoplancton	*	*	*	*	*	*	+	+	***	*	*	*
H		Phytobenthos	*	**	**	*	*	*	+	+	**		***	*
I	Habitats	Biocénoses du médiolittoral meuble	**	*	*	*	***	*	+	**	***	+	**	*
J		Biocénoses du médiolittoral rocheux	**	*	*	*	+	*	+	**	**	+	**	*
K		Biocénoses de substrat dur, infralittoral et circalittoral	*	*	**	+	+	*	+	+	**	+	***	*
L		Biocénoses de substrat meuble, infralittoral	*	**	**	+	+	*	+	+	**	+	***	**
M		Biocénoses de substrat meuble, circalittoral	*	**	*	+	+	*		+	*	*		**
N	Espèces exploitées	Espèces pêchées	**	**	+	+	+	+		**	**	+	**	**
O		Espèces élevées	*	*	*	*	*	*	*	*	**	**	***	*
P	Réseaux trophiques		**	**	*	+	**	*	+	*	**	+	*	**
Q	Santé humaine		*	*	*	*	+	*	*	+	***	***	*	*

Composantes des écosystèmes / pressions anthropiques



LOT		2	2	2	7	3	3	7	2,5	4	6	6	1
Pressions		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Activités		Pertes physiques d'habitats (étouffement, colmatage)	Dommages physiques : abrasion, extraction de matériaux	Modification turbidité et sédiment	Perturbations sonores sous marines	Déchets marins	Dérangement, collisions	Modifications hydrologiques	Contamination par des substances dangereuses	Enrichissement excessif en nutriments et matière organique	Introduction de pathogènes microbiens	Introduction d'espèces non indigènes	Extraction d'espèces
9	A	Transport maritime et Ports (y compris dragage/clapage, construction navale)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
9	B	Travaux maritimes (y compris pose de câbles sous marins)	X	X	X	X	X	X	X	X			
7	C	Production d'électricité	(X)	(X)	(X)	(X)		(X)	X	(X)			
2	D	Exploration para pétrolière et gazière	(X)		(X)	(X)		(X)		(X)			
2	E	Extraction de matériaux marins	X	X	X			X			X		X
1	F	Pêche professionnelle		X	X		X	X		X		X	X
6	G	Aquaculture	X		X		X	X		X	X	X	
4	H	Agriculture			X				X	X	X		
5	I	Industries				X			X	X			
3	J	Artificialisation du littoral	X			X	X	X	X	X	X		
3	K	Tourisme littoral et balnéaire (y compris navigation et sport nautique)		X	X	X	X		X	X	X	X	
6	L	Pêche de loisir		X			X						X
9	M	Surveillance, sécurité, contrôle public en mer (y compris activités de Défense)				X	X	X		o/x		X	o
9	N	Recherche marine- campagnes				X		X					X

Pressions / Activités



Consultation du public

- Consultation en ligne du **16 juillet au 16 octobre 2013**
- Site Internet du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- Sur la base des **résumés**
- 630 personnes ont répondu à cette consultation au niveau national, dont **189 pour la sous-région marine Manche - mer du Nord**
- Analyse réalisée au niveau national par l'institut Opinionway



Consultation du public : des avis favorables – doc OpinionWay

	ENSEMBLE DES REpondANTS ST OUI	Manche Mer du Nord
Partagez-vous le diagnostic établi dans le cadre de l'évaluation initiale de l'état écologique du milieu marin de [la sous-région] ?	75%	77%
La définition du bon état écologique du milieu marin , telle qu'elle est décrite dans le document que vous avez pu consulter, vous semble-t-elle correspondre à l'objectif d'une mer propre, en bon état sanitaire et productive ?	70%	67%
Les objectifs environnementaux définis pour [la sous-région] vous semblent-ils orienter de manière satisfaisante les efforts pour atteindre ou maintenir un bon état écologique du milieu marin ?	63%	61%
Les objectifs environnementaux , , définis pour [la sous-région] vous semblent-ils de nature à renforcer l'approche globale terre-mer ?	64%	58%
Les objectifs environnementaux définis pour [la sous-région] vous semblent-ils réalisables ?	58%	52%

Consultation du public : bilan de la prise en compte

Des avis **globalement favorables**

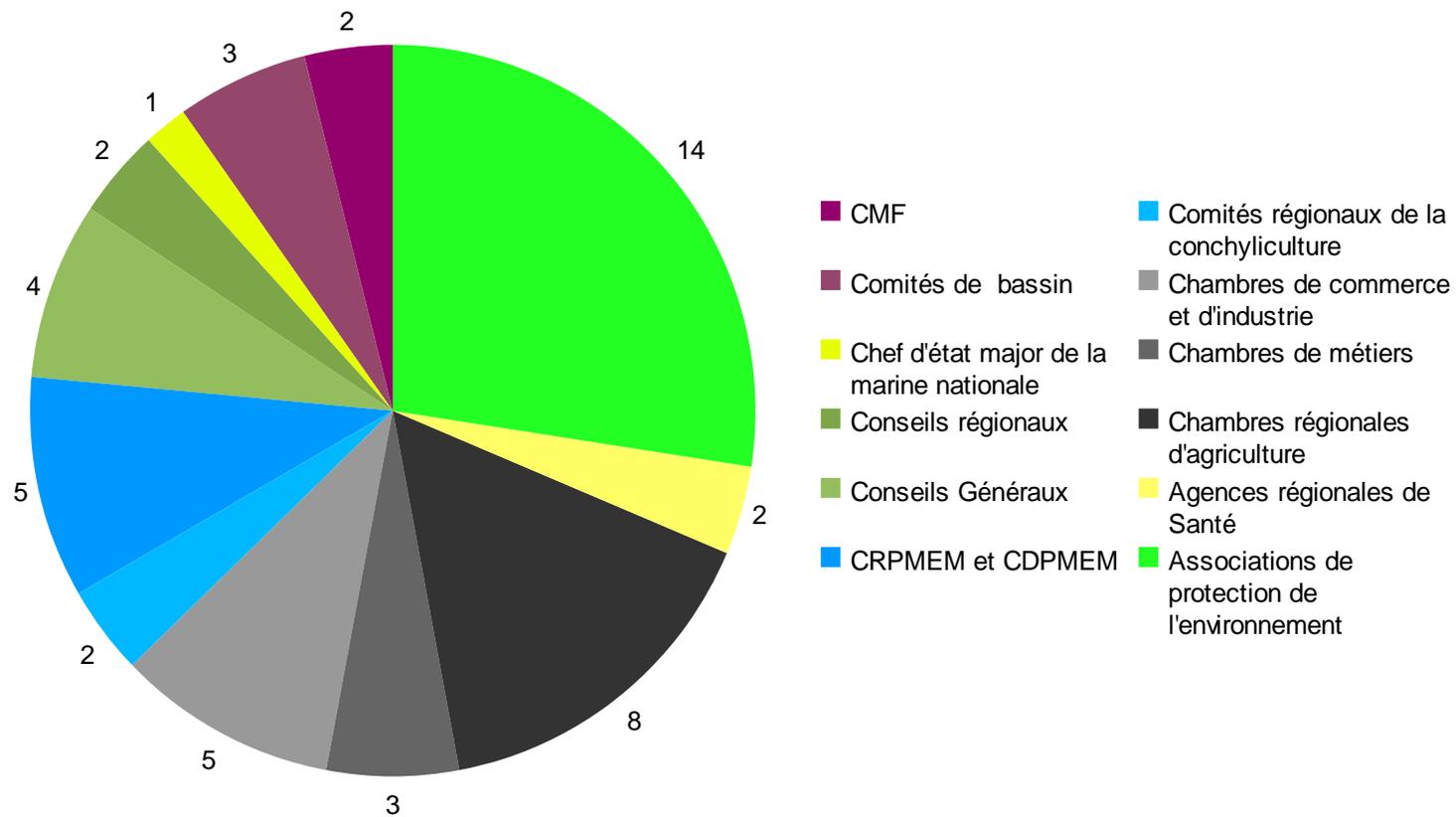
Avis qui sont cohérents avec **les échanges de la phase d'association et les avis des instances consultées.**

Une **attente des objectifs opérationnels et des mesures.**

Des **propositions** pour nourrir les réflexions sur l'élaboration du programme de mesures.



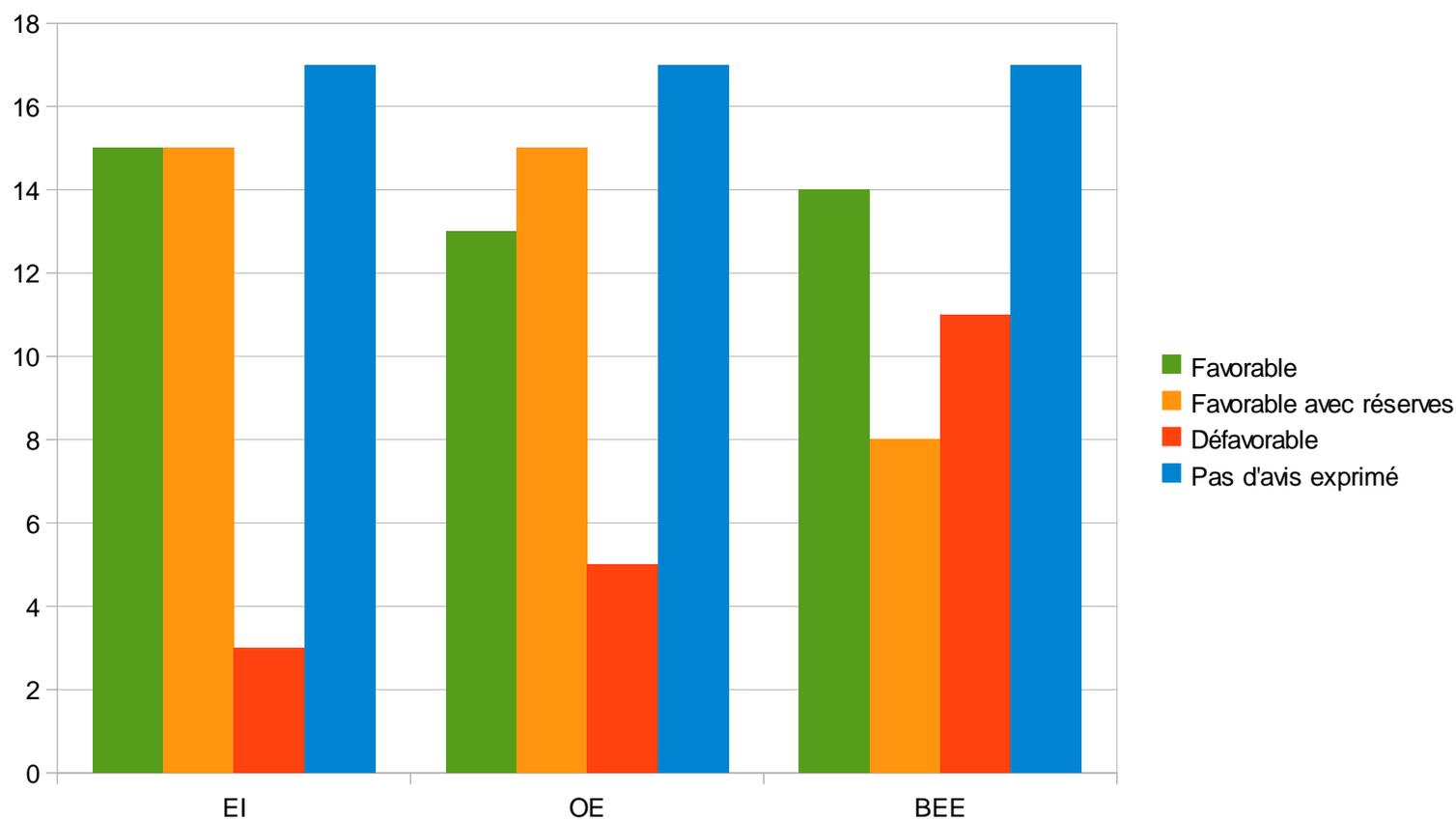
Consultation des instances : nombre d'avis reçus par type de structure



Nombre total d'avis reçus : 51 / 137 structures consultées



Consultation des instances : caractère des avis - favorables/ réservés/ défavorables



Consultation des instances : analyse des avis

Avis rendus sur les trois éléments (évaluation initiale, bon état écologique, objectifs environnementaux)

Objets des remarques récurrentes :

- **avis positif sur l'association en MMN (mais rythme et documents difficile à gérer)**
- **données insuffisantes (non collectées), insuffisamment actualisées, hors champ DCSMM (EI)**
- **besoins de connaissances identifiés (EI, BEE, OE)**
- **inquiétude de la prise en compte d'intérêts territoriaux ou professionnels spécifiques (EI, OE, BEE)**
- **demande de prise en compte des projets en cours ou à venir**
- **prise en compte de l'existant, contrôle et surveillance (OE)**
- **inquiétude sur la définition des objectifs opérationnels et mesures à venir, sur le niveau d'ambition (OE, BEE)**
- **mise en cohérence entre sous-régions marines et entre États riverains (OE, BEE)**
- **définition des indicateurs (OE, BEE)**

Consultation : prise en compte des avis

■ Méthode

- Calendrier de révision du **BEE** anticipée. Association plus importante des parties prenantes des sous-régions marines.

- Association des acteurs à l'échelle de l'**ensemble de la sous-région marine** Manche-mer du Nord.

- **Information des acteurs le plus en amont possible** des travaux d'élaboration.

■ Évaluation initiale

- Contribution à l'amélioration de certaines parties – prise en compte en 2018.

■ Objectifs environnementaux

- Association poursuivie sur la définition des **indicateurs** associés dans le cadre de la définition des objectifs opérationnels

- Prise en compte des **enjeux économiques et sociaux**, de la faisabilité technique, juridique et financière (cadre du programme de mesures)

- **Prise en compte des propositions de mesures et objectifs opérationnels** dans le cadre de l'élaboration du programme de mesures



Consultation : prise en compte des avis

- **Concernant les 5 éléments du plan d'action pour le milieu marin**

- Activités intéressant la **sécurité nationale hors du champ de la DCSMM**
- **Projets en cours ou à venir** doivent faire partie des réflexions sur les éléments en cours l'élaboration
- Prise en compte autant que possible des **impacts et pressions cumulés**
- **Stratégie d'acquisition de connaissances** prévue au niveau national
- Prise en compte du **lien terre-mer** : articulation DCSMM-DCE
- **Mise en cohérence des stratégies marines au niveau international** (cf. point d'information sur la coopération internationale)
- **Prise en compte de l'existant** dans le cadre du programme de mesures (cf. méthode d'élaboration du programme de mesures)

Merci de votre attention

